

COMPTE RENDU

Salle de la terrasse à Argelès-Gazost

07 Mars 2017

1^{er} comité GEMAPI Contrat de rivière, Natura 2000 et Programme d'Actions de Prévention des Inondations



SOMMAIRE

1- OBJET	<hr/> 3
2- LISTE DES PARTICIPANTS	<hr/> 3
3- NOUVELLE COMPETENCE GEMAPI	<hr/> 3
4- PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	<hr/> 5
a. Bilan et perspectives	<hr/> 5
b. Avenant n°1 à la convention du premier PAPI	<hr/> 7
c. Avenant n°2 à la convention du premier PAPI	<hr/> 7
5- CONTRAT DE RIVIERE	<hr/> 8
6- POINT SUR LES ZONES HUMIDES	<hr/> 11
7- NATURA 2000	<hr/> 12

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS	<hr/> 15
--	----------

1- OBJET

L'ordre du jour du 1^{er} comité GeMAPI a pour objectif de présenter la nouvelle organisation du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves suite à la prise de compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2017. Ce comité a également été l'occasion de présenter les avancées des programmes à l'échelle du Gave de Pau et de ses affluents par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, à savoir : le Contrat de Rivière, le site Natura 2000 « gaves de Pau et de Cauterets », le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). L'ordre du jour était le suivant :

1. GeMAPI : mise en place de la nouvelle compétence GeMAPI et présentation du nouveau service, création de commissions techniques GeMAPI
2. PAPI :
 - a. retour sur l'année 2016 : cadastre napoléonien, thèse Lac des Gaves, diagnostic vulnérabilité, repères de crue, LIDAR, point sur les travaux,... perspectives 2017
 - b. proposition d'avenant à la convention pour prolonger de deux ans la durée initiale du PAPI 1
 - c. proposition d'avenant à la convention pour ajouter 3 opérations au programme d'actions
3. Contrat rivière : petit cycle de l'eau (assainissement, eau potable, service entretien SPANC), plan pluriannuel de gestion des cours d'eau et espace de mobilité, appels à projets AEAG
4. Point Zones humides : missions de la CATZH et règlementation présentées par la CATZH Pyrénées centrales et la DDT65
5. Natura 2000 : actions de connaissances suites aux crues (études Loutre d'Europe, Faciès d'écoulement et habitats d'Intérêt Communautaire), gestion des espèces invasives, PAEC, opération coordonnée pour la continuité écologique, éducation à l'environnement.

2- LISTE DES PARTICIPANTS

Voir Annexe 1

Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost et Madame la Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves coprésident ce premier comité GeMAPI.

3- NOUVELLE COMPETENCE GEMAPI

Hélène Sazatornil, responsable du service Milieux aquatiques, présente la nouvelle structuration du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette compétence créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2018 pour tous les EPCI à fiscalité propre.

La double approche "milieux aquatiques" et "inondations" portée par la compétence GeMAPI est un enjeu fort pour les années à venir afin d'apporter des solutions novatrices et intégrées à ces deux problématiques longtemps traitées de manière distincte.

Ainsi, les élus ont souhaité anticiper cette échéance et ont travaillé durant plusieurs mois pour aboutir à un transfert en 2017. Il s'agit pour le bassin versant du Gave de Pau amont de bénéficier d'une gestion intégrée, d'une gouvernance commune et de favoriser la solidarité amont-aval. Pour cela, le PLVG a fait appel à un cabinet de consultants pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier sur le transfert de cette compétence qui représente des enjeux importants pour le territoire. L'équipe du PLVG a travaillé également en étroite collaboration avec les intercommunalités et les collectivités compétentes pour réaliser ce transfert dans les meilleures conditions.

Ainsi, sur le territoire du PLVG, jusque fin 2016, la compétence était exercée par plusieurs collectivités sur le bassin versant. Bien que le PLVG assurait des missions de coordination et d'animation dans la gestion de l'eau, l'exercice de la compétence était morcelé et hétérogène sur le bassin.

Au 1^{er} janvier 2017, le PLVG a pris la compétence GeMAPI de façon anticipée afin d'exercer une gouvernance unique sur l'ensemble du bassin. Les enjeux étaient :

- Doter le territoire de capacité financière afin de pouvoir porter les programmes d'actions
- Favoriser la mutualisation de moyens,
- Permettre une solidarité entre les territoires.

Les missions entrant dans la définition de la GeMAPI sont d'ores et déjà exercées sur le territoire : elles se traduisent par les actions contenues dans les programmes d'actions en cours et à venir : plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, PAPI et DOCOB Natura 2000. Toutes ces actions visent :

- L'amélioration du potentiel écologique, le libre écoulement des eaux et le bon fonctionnement morphodynamique des cours d'eau,
- Et la défense contre les inondations.

Elles sont réalisées soit dans le cadre de l'intérêt général soit de l'urgence.

Durant l'année 2016, de nombreuses réunions ont été organisées avec les partenaires et les acteurs locaux notamment politiques. De plus, un guide a été élaboré afin de répondre au mieux aux questions des élus et d'expliquer concrètement les enjeux et impacts de cette compétence.

En parallèle, un processus complexe avec la prise de nombreux actes administratifs a été mis en place avec les 8 EPCI du territoire et les services de l'Etat afin d'aboutir un transfert effectif de la compétence au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, une 30aine d'agents techniques et administratifs qui travaillaient sur le territoire dont l'Atelier Chantier d'Insertion du SYMILH ont été transférés au PLVG ; une nouvelle organisation avec deux pôles (service gestion des inondations et service gestion des milieux aquatiques) a été mise en place. De la même façon, les budgets alloués à ces missions par les collectivités compétentes ont été transférés pour élaborer le budget GeMAPI du PLVG ; le budget prévisionnel 2017 s'élevait à 2,2 M€ en fonctionnement et 13,5M€ en investissement.

Les perspectives de travail pour 2017 et les années suivantes sont:

- Elaborer et valider un Programme Pluriannuel d'Investissement
- Inventorier les ouvrages et les biens à transférer au PLVG
- Travailler en coordination avec les bassins versants limitrophes
- Obtenir un taux de réalisation des actions des outils existants (PPG et PAPI 1) optimum

4- PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

a. Bilan et perspectives

M Olivier FRYSOU, chargé de l'animation et de la mise en œuvre du PAPI Gave de Pau bigourdan présente le plan de présentation :

- Nouvelle organisation du PLVG suite à la prise de compétence GEMAPI,
- Rappels des objectifs stratégiques du PAPI
- Bilan de la première année du PAPI
- Perspectives 2017
- Proposition d'avenants

Suite à la prise de compétence GEMAPI, le PLVG s'organise en 1 direction et 3 sous-directions. Le détail de l'organisation de la sous-direction liée à l'exercice de la prévention des inondations est détaillé sur la présentation.

Les missions réalisées par les chargés de mission de la sous-direction sont ensuite présentées dans les grandes lignes. Pour mémoire les opérations suivantes ont été présentées :

- Etat d'avancement du projet de recherche sur l'ancien lac des gaves - Rabab YASSINE
- Présentation des différentes instances de concertation associées à ce programme de recherche - Rabab YASSINE
- Etat d'avancement des travaux sur le secteur de l'ex-SIVOM du Pays-Toy où la CACG a une mission en conduite d'opération auprès du PLVG - Alain MASY
- Présentation des travaux envisagés en 2017 sur l'Yse et le Bastan - Alain MASY
- Présentation des travaux en cours et à venir sur le secteur du Gave de Pau intermédiaire et aval : système de protection sur le secteur de Beaucens et Lourdes (falaise Soum de Lanne) - Delphine ARTIGUES
- Etude en cours sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Lourdes : étude du Rieutord et définition de la stratégie de protection de la ville de Lourdes - Delphine ARTIGUES

Pour mémoire le PLVG indique les grandes orientations stratégiques du premier PAPI :

- Mettre en place une gouvernance unique
- Améliorer la résilience du territoire
- Poursuivre la mise en sécurité des personnes et des biens
- Préserver la mémoire des deux dernières crues
- Disposer d'une stratégie et d'un programme de travaux réaliste pour le PAPI2
- Améliorer la surveillance, la prévision et la gestion de crise
- Mise en conformité des systèmes d'endiguement

Le PLVG rappelle qu'une partie des travaux à réaliser en 2017 par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves ne relève pas du PAPI mais des travaux post-crue qui sont à finaliser sur les anciens secteurs du SIVOM du Pays Toy et du SYMIHL (21 arrêtés en cours pour un montant global de plus de 8 M€).

Les opérations du PAPI en cours sur le territoire sont ensuite présentées : implantation de repères de crue, digitalisation du cadastre napoléonien, réalisation de diagnostics de vulnérabilité, acquisition topographique LIDAR.

Les taux de réalisation du PAPI au bout d'une année de travail est présenté en nombre d'action et en montants engagés. Les tableaux sont extraits de la présentation du 07/03/2017 :

	NOMBRE D'ACTIONS		
	PREVU	ENGAGE	TAUX
AXE 1	13	6	46%
AXE 2	4	1	25%
AXE 3	4	1	25%
AXE 4	5	2	40%
AXE 5	5	2	40%
AXE 6	15	7	47%
AXE 7	3	1	33%
TOTAL	49	20	41%

Tableau 1 : Nombres d'actions engagées par axe au cours de la première année du programme

	MONTANTS (HT ou TTC)		
	PREVU	ENGAGE	TAUX
AXE 1	1 223 200.00 €	308 662.00 €	25%
AXE 2	87 000.00 €	- €	0%
AXE 3	264 000.00 €	- €	0%
AXE 4	144 000.00 €	40 000.00 €	28%
AXE 5	1 070 000.00 €	89 000.00 €	8%
AXE 6	12 547 575.00 €	2 189 454.00 €	17%
AXE 7	684 000.00 €	- €	0%
TOTAL	16 019 775.00 €	2 627 116.00 €	16%

Tableau 2 : Montants engagés par axe au cours de la première année du programme

Un point est également fait sur la situation des aides attribuées par les différents financeurs que sont l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional :

	BOP181			FPRNM			AEAG			CR		
	PREVU	ARRETE	TAUX	PREVU	ARRETE	TAUX	PREVU	ARRETE	TAUX	PREVU	ARRETE	TAUX
AXE 0	45 500.00 €	45 500.00 €	100%	- €	- €	-	45 500.00 €	45 500.00 €	100%	13 000.00 €	11 040.00 €	85%
AXE 1	- €	- €	-	480 080.00 €	306 755.00 €	64%	265 080.00 €	87 654.00 €	33%	110 400.00 €	46 875.00 €	42%
AXE 2	- €	- €	-	38 500.00 €	12 500.00 €	32%	- €	- €	-	13 750.00 €	3 750.00 €	27%
AXE 3	- €	- €	-	12 000.00 €	- €	0%	- €	- €	-	- €	- €	-
AXE 4	- €	- €	-	114 000.00 €	40 000.00 €	35%	- €	- €	-	- €	- €	-
AXE 5	- €	- €	-	905 000.00 €	89 000.00 €	10%	- €	- €	-	- €	- €	-
AXE 6	- €	- €	-	6 100 038.00 €	1 107 815.00 €	18%	303 750.00 €	5 224.38 €	2%	174 750.00 €	1 500.00 €	1%
AXE 7	24 000.00 €	- €	0%	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	- €	-
TOTAL	69 500.00 €	45 500.00 €	65%	7 649 618.00 €	1 556 070.00 €	20%	614 330.00 €	138 378.38 €	23%	311 900.00 €	63 165.00 €	20%

Tableau 3 : Situation sur la notification des aides des partenaires financiers

Les perspectives et les objectifs pour l'année 2017 sont ensuite présentés aux membres du comité de pilotage. Les principales opérations inscrites au PAPI et programmées sont les suivantes :

- Poursuite des travaux sur le secteur du Pays Toy
- Etude globale du Gave de Cauterets pour définition du programme de travaux en PAPI2
- Travaux sur le secteur de Clavanté/Concé : dossier d'autorisation déposé pour été-2017
- Modélisation du Gave de Pau et diagnostic de la Voie Verte de Pierrefitte à Lourdes pour évaluer l'intérêt de la considérer comme un ouvrage de protection contre les crues
- Lancement des études pour classer les principaux systèmes d'endiguement du territoire (Pierrefitte/Soulom)
- Journée de formation des élus

Deux propositions d'avenant sont ensuite présentées par le PLVG.

b. Avenant n°1 à la convention du premier PAPI

Compte tenu du niveau d'ambition du premier PAPI et des travaux post-crue qui restent à achever sur le territoire, la première proposition d'avenant consiste à prolonger de 2 ans la durée initiale du PAPI.

Madame la Sous-Préfète soumet ce premier avenant à l'avis des membres du Comité de Pilotage. Aucun avis défavorable n'est émis par le Comité de Pilotage pour prolonger de deux ans la durée initiale du premier PAPI.

c. Avenant n°2 à la convention du premier PAPI

La deuxième proposition d'avenant consiste à ajouter trois opérations financées d'ores et déjà par le fonds calamité mais sur lesquelles il n'est plus envisagé d'ouvrir des crédits risques (BOP 181) initialement prévus pour financer ces opérations à 40%. Cela représente pour le PLVG une augmentation importante du reste à charge. Il est donc proposé d'ajouter trois actions supplémentaires au PAPI initial pour remplacer le fonds risques (BOP181) par le fonds Barnier. Cela représenterait une augmentation de 1 811 339 € HT au montant initial du programme, soit une hausse de 12.3%.

CODE ACTION	INTITULE	MONTANT TOTAL ELIGIBLE	MONTANT RETENU FPRNM	TAUX FPRNM	MONTANT RETENU CR	TAUX CR	MONTANT RETENU BOP122	TAUX BOP122
6-16	Réaménagement gave de Pau intermédiaire (65999-13-303)	750 000.00 €	300 000.00 €	40.00%	0.00 €	0.00%	300 000.00 €	40.00%
6-17	Mesures de protection sur des enjeux le long du Gave d'Héas (65999-13-3049-1)	420 905.00 €	168 362.00 €	40.00%	63 135.75 €	15.00%	168 362.00 €	40.00%
6-18	Protection de la commune de Sassis contre les crues du Bernazau (65999-13-3047)	640 434.00 €	256 173.60 €	40.00%	0.00 €	0.00%	256 173.60 €	40.00%
TOTAL		1 811 339.00 €	724 535.60 €	40%	63 135.75 €		724 535.60 €	

Tableau 4 : Présentation des opérations concernées par le deuxième avenant situation des financements

Madame la Sous-Préfète soumet ce deuxième avenant à l'avis des membres du Comité de Pilotage. Aucun avis défavorable n'est émis par le Comité de Pilotage pour ajouter ces opérations au PAPI qui augmentent de 12.3% le montant global de la convention initiale.

5- CONTRAT DE RIVIERE

Hélène Sazatornil, responsable du service Milieux aquatiques et animatrice du Contrat de rivière, présente les actions menées en 2016 et les perspectives de travail de 2017.

Les taux de réalisation des actions sont présentés par volet du Contrat de rivière. Au total et sans compter les actions du PAPI présentées ci-avant, c'est près de 60% des actions qui a été réalisée. Les écarts sont dus essentiellement aux investissements importants prévus par la ville de Lourdes en matière d'assainissement qui n'ont pu être menés et aux travaux de gestion des cours d'eau notamment sur le Pays qui n'ont pu se faire faute du document de gestion finalisé.

Les principales actions menées en 2016 présentées en séance sont résumées par volet.

Volet A - Amélioration de la qualité des eaux

Pour le volet « Amélioration de la qualité des eaux », l'année 2016 est marqué par la création de deux nouvelles stations d'épuration dans le Val d'Azun. Les communes d'Arras-En-Lavedan et Aucun ont réhabilité leur station avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département.

Concernant la mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents non domestiques, la commune d'Argelès-Gazost a signé un accord-cadre avec l'AEAG. L'objectif est d'équiper une quarantaine d'établissements, essentiellement des hôtels/restaurants, en dispositifs de prétraitement afin de limiter les rejets de graisse pouvant engendrer des dysfonctionnements dans les réseaux d'assainissement collectifs.

Pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC), l'année 2016 est marqué par la mise en place du service entretien des installations. Depuis avril 2016, le service entretien est actif en vallées des Gaves. Un marché a été passé avec l'entreprise SARP Sud-Ouest pour la réalisation de différentes prestations d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. Les objectifs sont multiples :

- Améliorer l'entretien des dispositifs,
- Offrir un service équitable et à un tarif raisonnable à l'ensemble des usagers,
- Renforcer la communication entre les techniciens du SPANC et les usagers (confiance accentuée),
- Sensibiliser les usagers sur l'entretien,
- Faciliter la récupération des bons de vidange nécessaire pour l'octroi des aides AEAG.

Par ailleurs, les accords cadre signés entre l'AEAG et le PLVG pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif se poursuivent. Ainsi, en 2016, c'est 20 dispositifs inférieurs à 20 Equivalents Habitants qui ont pu être réhabilités avec le soutien financier de l'AEAG. De plus, deux ANC spécifiques supérieurs à 20 équivalents-habitant ont également fait l'objet de travaux de réhabilitation financés par l'AEAG :

- -Grottes de betharam,45 EH
- -Restaurant (frelon) 25 EH

Enfin, un point d'avancement de la procédure d'arrêt des travaux miniers de la concession de Pennaroya est fait. L'arrêté du 20 janvier 2017 acte l'exécution des dernières mesures réalisées et met fin à l'exercice de la police des mines sur la concession. Suite à cet arrêté, les collectivités concernées et France Nature Environnement ont travaillé en 2016 sur les possibilités de recours.

Mme Dubié précise que le sujet concerne plusieurs sites en France et que pour pouvoir répondre il faudrait modifier le Code Minier. Elle indique qu'une proposition de loi sur les responsabilités des sociétés minières après abandon des sites est en cours au Sénat et pourrait aboutir à réformer le Code Minier.

Mme Carrère rappelle les résultats de l'étude Gammares portée par l'Agence de l'Eau et précise que l'Etat n'avait pas suffisamment imposer d'obligations en termes d'environnement et de mesures compensatoires à l'entreprise et qu'il ne peut donc pas refuser l'arrêt pour ce motif.

Mme la Sous-Préfète insiste sur l'importance de ce dossier et le travail de concertation mené avec l'entreprise mais confirme que l'Etat ne peut qu'accorder ce dernier donné acte.

M. Raust s'indigne du cynisme de l'Etat et des sociétés minières et demande le délai du recours gracieux. Mme Carrère indique que le délai est de 2 mois et qu'en cas d'absence de réponse des services de l'Etat, les collectivités mèneront une démarche en contentieux.

VOLET B1 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Ce volet concerne essentiellement la mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau (PPG) 2015-2021 par les quatre brigades vertes du bassin versant. Les principaux travaux réalisés dans le PPG sont les suivants.

- Travaux d'intervention sur la coupe d'arbre en pied de berge
- Travaux de ramassage des déchets
- Mise en sécurité des passes à canoë
- Programme de plantation pour l'amélioration de la ripisylve
- Traitement des espèces invasives
- Gestion des embâcles

Au niveau du PLVG, l'animation du Contrat de rivière a été dédiée à la préparation du dossier règlementaire pour la mise en œuvre du PPG sur la période 2017-2021. Pour cela, un bureau d'étude a été recruté avec pour mission d'élaborer un dossier unique reprenant à la fois l'étude d'impact, d'incidences Natura 2000, le dossier Loi sur l'eau, l'enquête publique et la déclaration d'intérêt général. Le dossier devrait être déposé début 2017 afin que le PLVG puisse disposer des autorisations pour l'année 2018; le délai d'instructions étant d'une année.

En parallèle, le travail de concertation avec les élus du territoire sur la définition d'un espace de mobilité du Gave a été repris suite aux crues de 2012 et 2013. Les communes ont commencé à délibérer pour valider un tracé et des règles de gestion fin 2016 et cela se poursuit début 2017.

Par ailleurs, le PLVG a répondu à plusieurs appels à projets, toujours dans les objectifs affichés du PPG.

1. L'un des objectifs communs au Contrat de rivière Gave de Pau, au PPG et au PAPI est la préservation et la restauration de l'état et du fonctionnement du Gave. Certains secteurs sont d'ores et déjà identifiés car ils permettraient de réhabiliter des surfaces importantes d'inondation et de mobilité. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet « Valorisons et restaurons les zones inondables » lancé par l'AEAG, le PLVG a déposé une proposition de restauration du site du secteur du Lac vert permettant de regagner jusqu'à une 10aine ha. Plusieurs réunions de concertation avec les élus, les propriétaires et le PLVG ont eu lieu. De plus, un travail important a été réalisé avec l'appui de France Domaines pour estimer les biens.

2. Un autre objectif du PPG et du Contrat de rivière est la restauration des continuités écologique. Ainsi, le PLVG a répondu à un appel à projets de l'AEAG afin de restaurer la continuité écologique sur la partie aval du Gave d'Azun affectée par la présence de seuils de fond.

3. Horizon 2020 est un programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne visant notamment à développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. Ce programme finance à 100 % des projets permettant de relever des défis sociétaux tel que la lutte contre les inondations, en associant plusieurs structures. Nous avons été approché par Jonathan Carruthers-Jones, doctorant à l'université de Leeds, Grande Bretagne, qui nous propose de monter un projet expérimental dans le cadre de la protection contre les inondations et la restauration d'écosystème torrentiel, à partir de solutions fondées sur la nature. De premier abord, ce projet pourrait notamment traiter de la lutte contre les plantes invasives par le rétablissement d'une trame verte adaptée et d'un écosystème agricole équilibré sur le Pays Toy.

VOLET B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE AU GAVE DE PAU

En 2016, les communautés de communes du Pays de Nay et du Pays de Lourdes ainsi que le PLVG ont engagé une réflexion, en lien avec les comités départementaux de canoë-

kayak 64 et 65, sur la faisabilité de parcours nautiques sur le Gave de Pau de Villelongue à Denguin. Une étude de faisabilité par le biais d'un groupement de commande doit être lancée en 2017 par le PLVG et la communauté de communes du Pays de Nay.

VOLET C - ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Concernant le petit cycle de l'eau, un travail de réflexion sur l'amélioration de la gouvernance relative à l'eau et l'assainissement a été lancé afin d'apporter des éléments de décision aux élus du territoire. Cette réflexion se décompose en deux étapes. Un premier travail de recueil de données techniques et financières a été mené par le PLVG durant l'année 2015. Suite à cet état des lieux, il était envisagé une analyse de ces données par un prestataire dans le cadre d'une étude de faisabilité et d'accompagnement au transfert des compétences à une échelle de territoires pertinents restant à déterminer. Le retour des données n'ayant pas été suffisant pour dresser un état des lieux satisfaisant, le PLVG a recruté un étudiant en stage durant l'été 2016 pour finaliser cette 1ère phase. Un important travail de recensement a été réalisé mais l'analyse des données doit être affinée avant de diffuser le rapport aux EPCI.

6- POINT SUR LES ZONES HUMIDES

Mme Bocher, de la DDT 65, rappelle les éléments réglementaires liés aux zones humides (cf diaporama zones humides DDT65). Ces milieux sont définis dans l'article L.211-1 du code de l'environnement comme des « *Terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les zones humides remplissent plusieurs fonctions reconnues d'intérêt général : épuration, régulation des écoulements, biodiversité...

Plusieurs réglementations visent à les protéger, quelle que soit la nature du projet : urbanisme, agriculture, tourisme, ... Mme Bocher précise que la loi sur l'eau n'interdit pas les projets en zones humides mais les soumet à déclaration ou autorisation. Dans tous les cas, éviter d'impacter les zones humides est la solution la plus simple : il ne faut pas hésiter à contacter la DDT avant les travaux ou projets.

Par ailleurs, un inventaire départemental des zones humides est disponible sur le site de la préfecture (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/carte-indicative-des-zones-humides-du-departement-r1167.html>). Il s'agit d'un outil d'alerte, non exhaustif et sans portée réglementaire.

Mme RATIÉ, de l'AREMIP, présente la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) Pyrénées centrales. Elle est animée par l'AREMIP (Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées), association naturaliste.

La CATZH Pyrénées centrales poursuit 2 objectifs principaux :

- Connaître et maintenir les zones humides sur son territoire en conciliant utilisation et préservation des zones humides grâce à l'aide de leurs propriétaires ou gestionnaires,
- Former un réseau de gestionnaires de zones humides, adhérents à la CATZH Pyrénées centrales, pour permettre les échanges d'expérience sur les zones humides.

La CATZH Pyrénées centrales propose gratuitement :

- Des diagnostics ou inventaires de zones humides,
- Des conseils de gestion adaptés aux zones humides,
- Une aide dans le montage de dossiers administratifs et la recherche de financement pour des projets de restauration ou de valorisation de zones humides.

La CATZH aide les propriétaires et gestionnaires à trouver des solutions pour concilier préservation et utilisation des zones humides.

Elle est accessible à tous : propriétaire privé, exploitant, collectivité locale, agriculteur, ...

Pour davantage d'information, vous pouvez consulter le site internet de la CATZH à l'adresse suivante : <http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/>

7- NATURA 2000

Mme MANSANNE, chargée de mission Natura 2000 au PLVG, présente les actions réalisées en 2016 sur la base du diaporama diffusé en séance.

Suite aux crues de 2012 et 2013 et les nombreux travaux associés, la morphologie, l'hydraulique et donc les habitats des gaves (berges et cours d'eau) ont fortement été modifiés. Par conséquent, il était nécessaire d'actualiser les données naturalistes du DOCOB (2008) pour ajuster au mieux les actions de gestion aux évolutions des enjeux. L'année 2016 a donc été marquée par la réalisation d'études d'amélioration des connaissances : cartographies des habitats d'intérêt communautaire et des faciès d'écoulement, suivi de la répartition de la loutre d'Europe.

La cartographie des faciès d'écoulement d'un cours d'eau permet de définir son aptitude à héberger une population de Saumon atlantique, espèce ciblée par Natura 2000. En 2016, il s'agissait de mettre à jour les connaissances issues de l'inventaire du DOCOB et d'en faire ressortir les évolutions. Ce travail a été confié au Cabinet Biotope.

Entre 2008 et 2016, le lit du gave de Pau tend vers une homogénéisation et un enfouissement avec une baisse des faciès radiers et rapides, favorables aux juvéniles de saumon, au profit des courants profonds et des plats. Cela se retrouve dans la surface utile de production, qui traduit les habitats privilégiés de l'espèce au stade juvénile, qui est passée de 84.9 ha à 67.3 ha, soit une diminution de 20 %. Sur le gave de Cauterets,

les faciès ont peu changé en raison d'un lit très constraint (différence entre rapides et radiers lié à l'effet opérateur).

Les connaissances acquises durant le DOCOB ont mis en évidence une population de loutre d'Europe bien établie sur le site. Avec les crues et les travaux associés, l'espèce a dû faire face à une transformation de son milieu suivie d'une longue période de dérangement avec une perte de la qualité de son habitat. Plus de deux ans après les événements, il apparaît opportun d'évaluer l'état de (re)colonisation des principaux cours d'eau du bassin du gave de Pau par l'espèce. Ce suivi s'est déroulé sur la totalité du gave de Pau et ses principaux affluents, de l'amont vers l'aval, soit sur un linéaire total de 175 km. Le travail a été réparti entre le Parc National des Pyrénées sur les zones amont et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sur les cours d'eau plus aval. Le suivi s'est basé sur la recherche d'indices (empreinte et épreinte principalement). Cette étude montre que malgré les nombreux dégâts occasionnés par les crues (perte d'habitat, raréfaction de nourriture, dérangement avec les nombreux travaux), la loutre a su recoloniser l'ensemble de la vallée et se trouve sur les gaves et ses principaux affluents (seul le Nez n'a pas fait l'objet de prospections positives).

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire liés aux cours d'eau (habitats aquatiques, humides et forêt alluviale) a été confiée au bureau d'études Biotope. L'impact important des crues sur les 11 habitats identifiés a bien été confirmé : perte des habitats de banc de galets, arasement des habitats situés sur les îlots, régression des boisements alluviaux avec l'arrachage des berges, diminution des herbiers aquatiques emportés par les débits ou recouverts par les matériaux déplacés par les crues... En conclusion, la dynamique des habitats a été largement rajeunie par les crues qui ont entraîné une diminution de leur surface totale de 50% sur le site. Cependant, les crues et leurs impacts font partie d'une dynamique naturelle d'évolution et il faut leur laisser le temps de se reconstituer.

Les résultats de ces études figurent sur le diaporama téléchargeable sur le site internet du PLVG et les rapports d'étude sont disponibles sur demande auprès du PLVG.

Mme MANSANNE rappelle les plantes invasives qui se développent sur les berges de nos cours d'eau représentent une réelle menace pour la fonctionnalité des rivières, la biodiversité et les usages. Cette problématique est d'autant plus forte en situation post crue qui leur est favorable (berges à nu et nombreux travaux). Le PLVG a donc souhaité faire un état des lieux de la colonisation du bassin des gaves par ces plantes. A travers un stage, un atlas de colonisation des berges et atterrissements des principaux cours d'eau a été dressé. De plus, une clé de priorisation a été définie pour hiérarchiser les interventions de lutte contre ces plantes. A partir de ces résultats, les brigades vertes interviennent en ce moment sur le bassin pour lutter contre les invasives.

Par ailleurs, une formation pour la prise en compte des plantes invasives a été proposée aux agents des collectivités et usagers qui pratiquent une activité en bordure de cours d'eau. Elle a rassemblé 35 personnes sur une journée.

Mme MANSANNE présente ensuite l'état d'avancement d'actions déjà engagées en 2015. L'opération coordonnée pour la restauration de la continuité écologique se poursuit entre Villelongue et Lourdes sur le gave de Pau ainsi que sur l'aval du Neez. Les propriétaires des centrales concernées souhaitent officiellement s'engager dans cette démarche et les

échanges avec les services de l'Etat ont débuté par une visite partagée de chaque ouvrage. Les travaux devraient être effectués d'ici fin 2018.

Le programme agro-environnemental et climatique initié en 2015, a connu sa seconde année d'animation, toujours confiée à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées. Cette année, le bilan est satisfaisant avec 16 exploitants engagés dans des mesures agro-environnementales et climatiques.

Les animations sur la loutre d'Europe et les milieux aquatiques ont été renouvelées avec 6 interventions en classe et plus d'une centaine d'enfants sensibilisés.

Mme MANSANNE termine son intervention par la présentation du programme d'actions prévu en 2017, détaillé sur le diaporama.

Mme la Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves clôture ce premier Comité de pilotage GeMAPI. Elle remercie vivement l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	STRUCTURE
Présents		
ABAD	Noël	Fédé Pêche 65
ABBADIE	Jean-Marc	AGOS-VIDALOS
ADAGAS	Olivier	DDT 65
ALONSO	Emmanuel	Chambre agriculture 65
AMREIN	Sylvain	AFB 65
ASELMAYER	Yves	Mairie AGOS-VIDALOS
BARIAC	Gilles	AAPPMA
BARRILLOT	Frédéric	Mairie SEGUS
BENITO	Jean-Patrick	CDCK65
BENOIST	Stéphanie	CPIE
BERGES	Henri	SIAEP
BILLOT	Dominique	Préchac
BOCHER	Sylvie	DDT 65
CALVET	Christophe	SDIS 65
CASTEROT	Jean-Claude	Mairie de GEU
CAUSSIDERY	Christian	CCI TARBES HAUTES PYRENEES
CAZAUX	Jean-Luc	Fédé Pêche 65
CHATAIGNE	Jean-Frédéric	Mairie SASSIS
DARTHOS	Aurélie	Institution Adour
DUMESTRE-COURTADE	Thierry	Mairie GAILLAGOS
DUPLAN	Frédéric	CD 65 - CATER
ESPOUHEY	Bernard	APA 65
FOURCADE	Joseph	PLVG / Maire de Ger
GANDON	Benoît	DDT 65
GARCIA	Eric	DDT 65
GOMBET	Joël	
GUARNE	Manuel	Mairie UZ
JACQUART	Baptiste	CCPVG
KOMEZA	Marie Luce	Mairie ESTAING
LABORDE	André	CATLP
LAMACHEIRE	Sophie	SHEM
LARZABAL	Jean-Baptiste	Mairie ARCIZANS DESSUS
LEFEVRE	M	Pêche de Gave
MACIAS	José	VILLELONGUE
MARCHAND	Hervé	Mairie Luz Saint Sauveur
MARTHE	José	CD 65
MASSON	Angélique	AEAG
NOGUERE	Jean-Louis	SERS
PELLIZZARO	Henri	Syndicat Interco du Gave de PAU
PEREZ	Jean-Marie	ANPER TDS
PEYRAMAYOU	Raymond	Mairie AUCUN
PIRON	Jean-Claude	CATLP
POUEY	Philippe	BOO-SILHEN
PRUD'HOMME	François	<i>Conservatoire botanique national des Pyrénées</i>
PUJOL	Serge	SHEM
QUESSETTE	Patrick	Mairie SEGUS
RAUST	Jean-Claude	ANPER TDS
REGNIER	Jean-François	SHEM
RIGALLEAU	Jean-Marc	AAPPMA des pêcheurs lourdais
ROGER	Xavier	DDT 65
ROLLET	Sylvain	PNP
ROST	Marie-Thérèse	Association Davantaygues GEU
ROUGES	Jean-Michel	SIAP Vic
ROUX	Dominique	Mairie ARGELES-GAZOST
SOROSTE LEIZA	Sylvie	CA TLP
TRESCAZES	Claude	SDHPA 65
VERGE	André	ARCIZANS-AVANT
VILLEMUR	Sylvain	EDF PRODUCTION
Excusés		
BROUEILH	Mme	Association pour la sauvegarde du patrimoine Pyrénéen
BRICAULT	M	Association UMINATE
TREMEGE	Gérard	Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
ROBIN-RODRIGO	Chantal	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
ARNAUT	Jean-Philippe	DREAL Nouvelle-Aquitaine Service de Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne
BRUNES	Jacques	Hautes-Pyrénées Tourisme-Environnement
ISNARD	Laure	Region Occitanie
LEFRANCOIS	Gilles	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural des Hautes-Pyrénées
PAGNOUX	Romain	Region Occitanie
CHAPELET et COULOMB	DREAL Occitanie	DREAL Occitanie
VINUALES	Bruno	Mairie de Lourdes